

DÉCRET N° 2018-330 DU 25 JUILLET 2018
portant nomination de Madame Ismath BIO
TCHANE MAMADOU en qualité de
Présidente de la Chambre des Comptes.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- vu** la loi n° 2004-07 du 23 octobre 2007 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême ;
- vu** la loi organique n° 94-027 du 18 mars 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature telle que modifiée par la loi n° 2018-02 du 02 juillet 2018 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Président de la Cour suprême, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 23 juillet 2018,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 juillet 2018,

D É C R È T E :

Article premier :

Madame Ismath BIO TCHANE MAMADOU est nommée Présidente de la Chambre des Comptes.

Article 2

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 HCJ 2 MJL 2 MEE 2 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 INTERESSEE 1
JORB 1